



Le secrétaire général

Le secrétaire général de Météo France
à
Monsieur le secrétaire général
CFDT – Météo

Saint Mandé, le 29 juin 2020

Objet : situation des agents sous contrats au sein de Météo France

Par courrier du 10 juin 2020, vous appelez mon attention sur la situation des agents contractuels de l'établissement et les perspectives de CDIisation de ces agents.

Comme vous le savez, la CDIisation des agents sous contrat de la fonction publique reste encadrée par les dispositions de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat. A cet égard, il convient de distinguer deux types de situations :

1. En application de l'article 6 bis (alinéa 3) de la loi de 1984 précitée, l'agent qui arrive au terme de six années de contrat sur un emploi permanent se voit, en cas de prolongation, proposer un CDI ; cette règle est systématiquement mise en œuvre au sein de Météo France ;
2. En application de l'article 6 bis (alinéa 1^{er}) de la même loi, les contrats conclus en application du 2° de l'article 3 et des articles 4 et 6 de la loi de 1984 peuvent l'être pour une durée indéterminée ; si cette faculté est ouverte par les textes, elle reste soumise à des conditions de mise en œuvre et requièrent, notamment, le visa du contrôleur budgétaire près l'établissement.

L'examen de la situation des agents dont le contrat arrive à échéance fait l'objet d'une campagne annuelle. Dans ce cadre, au titre de l'année 2020, 3 agents ayant cumulé 6 années d'ancienneté (DSI, DIRCOM, et Agence comptable) vont bénéficier d'un contrat à durée indéterminée.

Parallèlement, 5 agents de la DSI dont le premier contrat de 3 ans arrive à échéance en 2020 se sont vus proposer un CDI, tenant compte de leur engagement professionnel, des projets conduits au sein de cette direction, et de la tension constatée sur les métiers de l'informatique.

Au titre de l'année 2021, 7 agents contractuels devraient être éligibles à la CDIisation au regard de ces mêmes critères.

Je précise que, comme chaque année, le bilan de gestion des agents sous contrat fera l'objet d'une présentation aux membres de la commission consultative paritaire à la rentrée prochaine.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le secrétaire général, l'expression de mes salutations distinguées.

**Philippe
Gonzalez**
Z

Signature
numérique de
Philippe
Gonzalez
Date : 2020.06.30
09:44:51 +02'00'